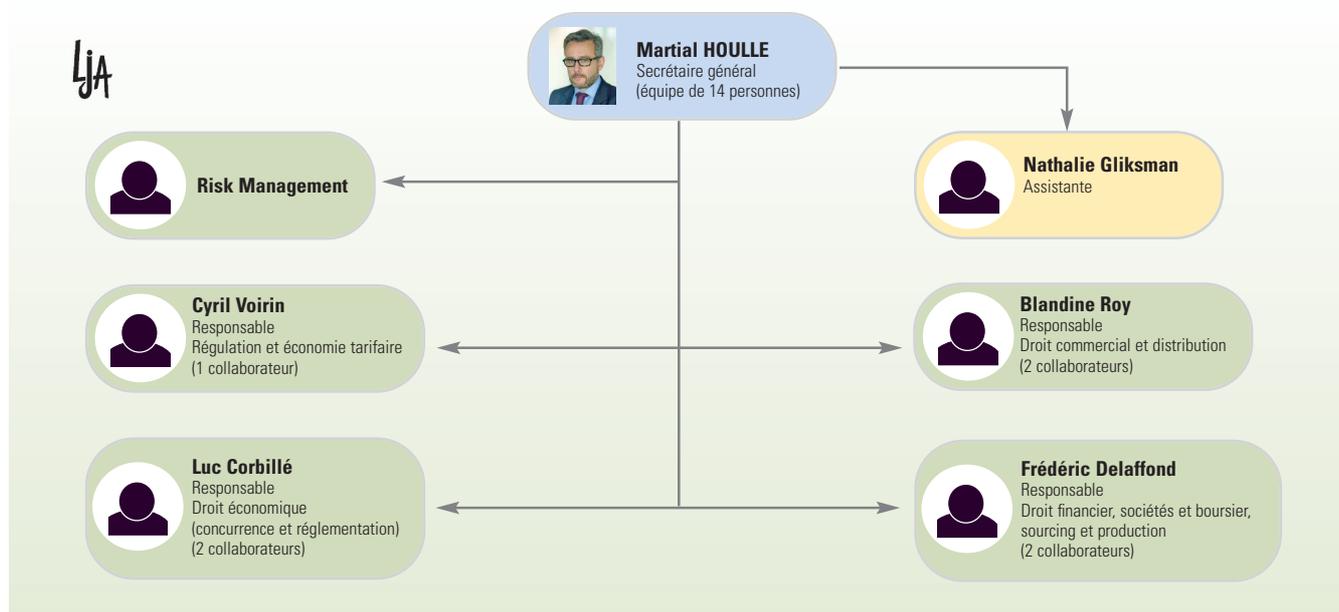


## Direct Energie



### FOCUS MARTIAL HOULLE, secrétaire général

Après l'obtention d'un Graduate Diploma in Law à l'université de Greenwich en 1994, puis d'un DEA de droit comparé (option droit des affaires) en 1996, Martial Houlle a passé trois années au sein de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (devenue CCI France) en qualité de juriste d'entreprise, en charge notamment du lobbying sur les textes intéressant le droit des entreprises.

Il a ensuite été successivement juriste puis responsable juridique d'Expertel Services & FM (intégrateur de solutions globales de télécommunications pour les entreprises, Groupe France Télécom) de 2000 à 2003, puis responsable juridique de la division Opérateurs de France Télécom (2,5 milliards d'euros de CA). Spécialisé dans la négociation de contrats complexes et l'élaboration de stratégies juridiques, le cas échéant contentieuses, il rejoint en qualité de directeur juridique le Groupe Direct Énergie en 2008, dont il devient directeur des affaires juridiques, institutionnelles et réglementaires en 2010, puis secrétaire général début 2016.

#### Ses conseils

Pour ce qui concerne les contentieux concurrence et réglementaire, la direction juridique travaille avec Olivier Fréget (cabinet Fréget-Tasso de Panafieu). S'agissant des contentieux commerciaux, y compris lorsqu'ils sont connexes à des actions de concurrence ou réglementaires, elle est assistée par Pierre-Olivier Chartier (CBR & Associés). Enfin, elle fait appel à Thierry Gicqueau (cabinet Gicqueau Vergne) pour le recouvrement judiciaire.

### DIRECT ÉNERGIE

Direct Énergie est le premier fournisseur alternatif d'électricité et de gaz en France. Son chiffre d'affaires s'élevait à près d'un milliard d'euros en 2015.

#### La direction juridique

« J'ai aujourd'hui la responsabilité de la direction juridique et réglementaire ainsi que du département du contrôle interne du risque, en cours de développement », explique Martial Houlle. Outre le management et la coordination générale de son équipe, ce dernier intervient notamment sur « la définition et la conduite des stratégies (pré)contentieuses en matière de concurrence et/ou réglementaire, menées contre nos concurrents opérateurs historiques, les monopoles régulés ou l'État ». Parmi ses autres domaines d'intervention figurent la définition et la mise en œuvre des politiques de gouvernance, de compliance et de contrôle interne des risques, la négociation de contrats complexes ou de contrats commerciaux grands comptes, ou encore l'activité de recouvrement judiciaire. La direction juridique intervient aussi sur les contentieux commerciaux ou sociaux complexes, aux forts enjeux financiers. « Grâce à la confiance accordée par ma direction générale, j'ai pu étoffer mon panel de compétences et d'expertise, mais également élargir, au-delà de mon rôle de directeur juridique, mon périmètre de responsabilité en bâtissant et conduisant avec succès des équipes Réglementaire (composée d'ingénieurs) et Affaires institutionnelles (composée de lobbyistes), puis aujourd'hui de risk management, poursuit-il. Le goût du challenge et la faculté d'adaptation sont des moteurs essentiels lorsque l'on travaille chez un fournisseur alternatif, nouvel entrant sur un marché ultra dominé par deux monopoles et régulé par et pour leurs filiales respectives. »